

## **Augmentation de capital annoncée**

### **Société Frigorifique et Brasserie de Tunis**

#### **- SFBT -**

Siège social : Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22 avril 2010 a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 5 mars 2010 d'augmenter le capital social d'un montant de **10 000 000 de dinars** par incorporation des réserves, **par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune, à réaliser **en deux tranches**, pour le porter ainsi **de 56 000 000 dinars à 66 000 000 dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser immédiatement **la première tranche de 5 000 000 dinars**, par incorporation d'un montant de 4 666 666 dinars à prélever du « Compte Spécial d'Investissement » et de 333 334 dinars à prélever du compte « Réserves pour réinvestissements exonérés », et l'émission de **5 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **cinq (5) actions nouvelles gratuites** pour **cinquante six (56) actions anciennes**. Le capital sera ainsi porté de 56 000 000 dinars à **61 000 000 dinars**.

L'assemblée a également donné pouvoir au Président Directeur Général pour effectuer toutes les formalités relatives à la réalisation de la présente augmentation de capital.

En application de cette décision, le Président Directeur Général a fixé la date du **12 mai 2010** pour le détachement du droit d'attribution. Ainsi, les actionnaires pourront exercer à partir de cette date, leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2009**.

#### **Cotation en bourse :**

Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **12 mai 2010**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2009, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2010**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2010**.

#### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **12 mai 2010**.